



## Charte de la section sportive et de l'atelier football

Objectifs : A travers deux activités le football et le futsal, développer les compétences motrices et avoir une pratique éducative et réfléchie pour former des citoyens autonomes et investis dans la vie en collectivité. Apporter des connaissances sur l'activité, sur la santé, sur l'arbitrage.

Cette option doit permettre aux élèves motivés de découvrir, de progresser en Football. C'est un cours qui demande les mêmes exigences pour réussir que les autres disciplines scolaires. Un minimum de sérieux, d'investissement sont attendus afin de prendre du plaisir. Cette option doit s'envisager sur l'ensemble de la scolarité au collège. L'abandon de cette section reste exceptionnel (santé, difficultés scolaires...)

L'élève s'engage à avoir un comportement qui ne nuit

- ni à son travail scolaire
- ni à la dynamique de classe
- ni à la vie du groupe de l'atelier (garçons) ou de la section (filles) sous peine d'être exclu du dispositif
- Nous veillerons à ce que les élèves aient une attitude correcte, respectueuse sur et en dehors du terrain.

Le recrutement prend en compte :

- les résultats et les appréciations scolaires.
- le niveau footballistique.
- la motivation.

Il ne peut pas faire l'objet d'appel de la famille. La commission en charge du recrutement est souveraine.

La licence dans un club de football n'est pas obligatoire mais sera privilégiée en cas d'égalité dans les appréciations de la commission constituée du chef d'établissement, de la CPE, du professeur EPS responsable pédagogique, du responsable technique de l'US Ducey-Isigny,

La participation à l'association sportive et aux rencontres de la section est obligatoire. L'élève s'implique dans les actions de la section, la journée du football citoyen et à la porte ouverte.

Date et signature des responsables légaux, précédée de la mention « Lu et approuvé »

Date et signature de l'élève, précédée de la mention « Lu et approuvé »